



Service de l'interaction citoyenne  
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

No de dossier : CA2-2018-206

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le 19 décembre 2018, à 19h, au centre communautaire Lebourgneuf, salle Théâtre photo.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme</i> relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf, R.C.A.2V.Q. 233 (Omnibus sur les matériaux de revêtement extérieur)

## 4 Présences

**Membre avec droit de vote :** Mesdames Lise Bilodeau, Lise Villeneuve, Cynthia Fauteux et Manon Talbot, ainsi que messieurs André Dalaire, Jean Guylar Darcelin et Mohammed Filali

**Membre sans droit de vote :** Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules et M. Patrick Paquet, conseiller du district de Neufchâtel-Lebourgneuf

**Personne-ressource :** M Christian Lepage, conseiller en urbanisme, arrondissement des Rivières

**Animation et préparation du rapport :** M. Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

## 5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 233 par la personne-ressource.

## 6 Recommandation du mandaté

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 233

## 7 Options soumises au vote

Option	Nombre de votes
A.	7
B.	0
Abstention	0
<b>Total</b>	<b>7</b>

## 8 Description des options

**Option A** – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification

**Option B** – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

## 9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 3  
1 femmes; 3 hommes  
Nombre d'intervenants : 0

## 10 Questions et commentaires du conseil d'administration

Un membre élu demande des précisions sur le contexte entourant la modification réglementaire.

*Réponse de la Ville: Le contexte et les objectifs de la modification réglementaire sont rappelés.*

## 11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

---

**Approuvé par :**

Signé

Lise Bilodeau  
Présidente  
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

9 janvier 2019

**Préparé par :**

Signé

Xavier Mercier Méthé  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

9 janvier 2019